



UNIVERSITÉ D'ARTOIS
Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2019 - 040
Séance du 5 juillet 2019

Président : M. Pasquale Mammone
Vice-Président : M. Olivier Chovaux

Politique indemnitaire - IFSE pour les assistants de service social

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

moitié des membres en exercice présents ou représentés

Acquisition de la délibération =

majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : **36**

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres représentés : 6

Nombre de vote pour : 22

Nombre de vote contre :

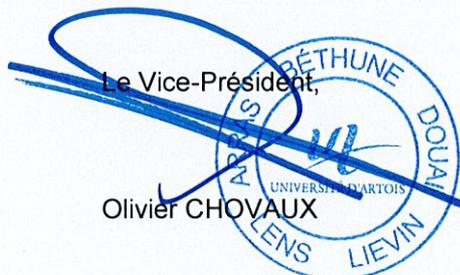
Nombre d'abstentions :

La politique indemnitaire relative à l'IFSE pour les assistants de service social, telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée. Elle entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} février 2019.

Fait à Arras, le 5 juillet 2019

Le Vice-Président,

Olivier CHOVAUX



SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37
www.univ-artois.fr



Politique indemnitaire

Assistants de service social

Au 1^{er} février 2019, par décret 2017-1051 modifié portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat, le corps interministériel des assistants de service social constitue un corps de catégorie A.

Aussi, il est proposé d'aligner le montant de leur prime IFSE sur celle des infirmiers :

Avant le 1^{er} février 2019

Santé-Social : Corps et Grade Cat. A	Fonction	A1	A2	A3	A4
INF HC INF CN	En 2017			5 200 €	
	RIFSEEP			6 260 €	5 460 €
Cat. B	Fonction	B1	B2	B3	
ASSAE Pal	En 2017		4 940 €		
	RIFSEEP		5 480 €	5 030 €	

Après le 1^{er} février 2019

Santé-Social : Corps et Grade Cat. A	Fonction	A1	A2	A3	A4
INF HC INF CN	En 2017			5 200 €	
	RIFSEEP			6 260 €	5 460 €
ASSAE Pal ASSAE	En 2017			4 940 €	
	RIFSEEP			6 260 €	5 460 €